

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES
« S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le vingt-et-un mars 2018 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Corinne SAMSON Martine DUVAL, Christelle NOURY LEFEVRE,
Mrs Bertrand REMOND, Yves DUBENT, Gilles ROSSIGNEUX, Jean-Michel BESSOL, Jany MINDER,
Maurice BLANCHARD, Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Olivier MATHEROT, Dominique
RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Jean-Pierre MARCY, Pierre LAURENT

Assistait également à la réunion : M. Martial ROUSSEAU

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine VOISIN,
Mrs Flavien CARCAUD, Thierry LE BOULENGER, Loïc LE DIEU DE VILLE, Gilles GROSLEVIN, Philippe
FOURMY, Patrick MARSAULE, Claude SEVESTE, Sébastien HOUDAYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Yves DUBENT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Yves DUBENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2018

➤ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

II - COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 présenté en détail

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ *Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 présenté par le Trésorier Municipal*

SECTION	Résultats de clôture en 2016	Résultats de 2017	Résultats de clôture de l'exercice 2017
EXPLOITATION	805 984.84	24 920.43	830 905.27
INVESTISSEMENT	388 072.81	-17 306.26	370 766.55
TOTAL	1 194 057.65	7 614.17	1 201 671.82

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

En l'absence de M. Dominique Rodriguez, M. Daniel GAUTHERON présente au vote le compte administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ *Approuve le compte administratif 2017 et les résultats définitifs suivants :*

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Réalisations
011	Charges à caractère général	29 805.58
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 921.06
65	Autres charges de gestions courantes	22 598.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 215.69
66	Charges financières	35 259.16
67	Charges exceptionnelles	0.00
023	Virement à l'investissement	0.00
TOTAL EXPLOITATION		413 800.71

RECETTES :

Chapitre	Libellé	Réalisations
002	Résultat d'exploitation reporté	805 984.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 197.23
74	Subvention d'exploitation	215 307.27
77	Produits exceptionnels	4 216.64
TOTAL EXPLOITATION		1 244 705.98

Excédent de clôture de 830 905.27 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Réalisations
001	Déficit d'investissement	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 197.23
16	Emprunts et dettes assimilées	99 324.72
041	Opérations patrimoniales	2 224 189.66
TOTAL INVESTISSEMENT		2 542 711.61

RECETTES :

Chapitre	Libellé	Réalisations
001	Résultats reportés	388 072.81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 215.69
041	Opérations patrimoniales	2 224 189.66
21	Immobilisations corporelles	0.00
23	immobilisations en cours	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		2 913 478.16

Excédent de clôture de 370 766.55 euros.

L'excédent global de **1 201 671.82** euros.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Conformément à l'instruction comptable M 49, et au vu des résultats vus précédemment ainsi qu'à des restes à réaliser nuls, le Président a proposé à l'assemblée l'affectation suivante :

- Section investissement : recettes cpt 001 : 370 766.55 €
- Section exploitation : recettes cpt 002 : 830 905.27 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **décide l'affectation suivante :**

- Section investissement : recettes cpt 001 : 370 766.55 €
- Section exploitation : recettes cpt 002 : 830 905.27 €

V - BUDGET PRIMITIF 2018

L'assemblée est informée que les articles L2313-1 et L3313-1 du CGCT L 12313 du C.G.C.T. instituent dorénavant pour toute collectivité l'élaboration d'une note de présentation du budget qui doit tendre à rendre plus claires les informations contenues dans ce dernier.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et à la présentation du ROB lors du comité du 14 mars 2018, le budget est ensuite étudié en détail (mais arrondi) et présenté en équilibre selon les détails donnés dans les tableaux suivants :

A / SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
21	Immobilisations corporelles	321 878	27	Autres immobilisations financières	0,00
16	Emprunt	136 810	040	Dotation aux amortissements	158 096.00
040	Amortissement subvention	60 615	041	Opérations patrimoniales	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000	001	Résultat reporté	370 766
TOTAL		528 862	TOTAL		528 862

B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
011	Charges à caractère général	130 543.00	70	Ventes de produits	0.00
011	Charges à caractère général	737 407.00			
012	Charges de personnel	26 700,00	74	Subvention d'exploitation	220 822.00
65	Indemnités des élus	26 700,00	75	Autres produits de gestion	0,00
66	Charges financières	24 673.00			
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
022	Dépenses imprévues	10 000.00	77	Produits exceptionnels	4 216.00
042	Dotation aux amortissements	158 096.00	042	Amortissement des subventions	60 615.00
			002	Résultat reporté	830 905
TOTAL		1 116 118	TOTAL		1 116 118

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ adopte le budget primitif 2018 selon les équilibres suivants :

- Section investissement : 528 862,91
- Section exploitation : 1 116 118,27

VI - COTISATIONS 2018

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et à la présentation du ROB lors du comité du 14 mars 2018, *il a été proposé un montant de participation à la tonne identique à celui des années précédentes. Ainsi appliqué aux tonnages 2017, le calcul des participations donne les résultats suivants.*

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2018	PU/TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	125,00	68,62 €	8 577,50 €	7 147,92 €
CHATRES	21,74	68,62 €	1 491,80 €	1 243,17 €
CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX (CCBRC)	607,96	68,62 €	41 718,22 €	34 765,18 €
<i>CCBRC Chaumes</i>	105,76	68,62 €	7 257,25 €	6 047,71 €
<i>CCBRC Coubert</i>	162,52	68,62 €	11 152,12 €	9 293,44 €
<i>CCBRC Evry-Grégy</i>	255,68	68,62 €	17 544,76 €	14 620,63 €
<i>CCBRC Ozouër-le-Voulgis</i>	54,00	68,62 €	3 705,48 €	3 087,90 €
<i>CCBRC Solers</i>	30,00	68,62 €	2 058,60 €	1 715,50 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
GOUAIX	106,74	68,62 €	7 324,50 €	6 103,75 €
LONGUEVILLE	243,60	68,62 €	16 715,83 €	13 929,86 €
MORCERF	88,84	68,62 €	6 096,20 €	5 080,17 €
NEUFMOUTIERS	131,68	68,62 €	9 035,88 €	7 529,90 €
QUIERS	38,00	68,62 €	2 607,56 €	2 172,97 €
ROZAY EN BRIE	216,20	68,62 €	14 835,64 €	12 363,04 €
SICTEU	1 745,90	68,62 €	119 803,66 €	99 836,38 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 310,00 €	28 591,67 €
APPORTS REELS	3 162,66	57,18 €		
TOTAL	3 861,66		264 987,11 €	220 822,59 €

En blanc, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques et en rose les collectivités facturées sur les tonnages réels 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le montant des cotisations 2018 ci-dessus.

VII - AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention pour la télétransmission des actes soumis au titre du contrôle de légalité en ajoutant à la liste des actes transmissibles les actes de commande publique et les documents budgétaires et de préciser les modalités de transmission électronique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ autorise le Président à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État afin de télétransmettre les documents budgétaires ainsi que les actes de commande publique.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1) Etude assujettissement TVA

Lors du Comité du 14 mars dernier, M. Rodriguez rappelle qu'il a été décidé de faire appel à un cabinet d'expertise en matière fiscale afin d'évaluer les possibilités d'optimisation de l'application à l'assujettissement à la TVA.

Il présente deux devis de bureaux sollicités sur cette question.

- **Le devis de KPMG est retenu pour un montant de 1 000 €.**

Dans le cadre d'un premier état des lieux, un mail a été envoyé aux 13 adhérents pour connaître leur assujettissement à cette taxe : 5 collectivités ont répondu.

- **Manquent à cette première analyse, les membres suivants :**

- Aubepierre-Ozouër-le-Repos,
- Châtres,
- Favières-en-Brie,
- Gouaix,
- Mortcerf,
- Quiers,
- Rozay-en-Brie
- Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

L'information est à communiquer à Delphine Dhermons, Directrice du SMAB
(01.64.25.50.03 ou d.dhermons@presles).

2) STEP de la Commune de Châtres

M. Dubent informe les délégués que sa commune a acquis deux géotubes sur les conseils de l'Agence de l'Eau pour améliorer le rendement de la station.

Ces géotubes se présentent sous la forme de poches de 58 m³ dans lesquelles sont injectées les boues. Constituées d'un matériau poreux, elles conservent les solides et évacuent les liquides. Les jus sont récupérés et retournent en station. Le coût de chaque poche s'élève à 1 500 €. Une fois coupées pour récupérer la matière, elles doivent être remplacées.